



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2025

-:-

L'an deux mil vingt-cinq,
Le mercredi 19 février, à 19 heures
Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur **Hocine OUMARI**.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS -OLIVEIRA, PHONGPRIXA, DOHERTY, ARAMIS**

Messieurs **OUMARI, TABUY, IGLESIAS**

- Communauté d'agglomération **MARNE-ET-GONDOIRE** :

Messieurs **MACLE, BERTHINEAU**
Madame **TOURNUT**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Messieurs **MILLEVILLE, SALVAGGIO**

Etaient également présents, Monsieur Justin **JEUFFROY** chef de service, Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative, Monsieur Gérald **MOURAUD** comptable et Madame Salomé **BAILLEUX** chargée de missions

Madame **TOURNUT** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 16 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président concernant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les établissements publics administratifs sont tenus d'organiser un débat au sein de leur conseil, sur les orientations à donner à leur budget dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci,

Vu que le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire en comité syndical,

Approuve le rapport d'orientation budgétaire.

Questions diverses

La séance est levée à 20h